

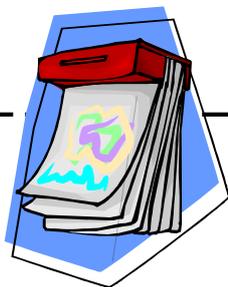
SPÉCIAL CPE : NOTATION — STAGE

L'annonce par le ministère au comité technique de décembre de 159 créations de postes de CPE pour la prochaine rentrée est une réponse aux besoins criants de postes d'éducation dans les académies, le SNES-FSU a été entendu sur ce point mais l'effort doit être amplifié. Pour notre académie, nous obtenons un poste supplémentaire. Un groupe de travail aura lieu au Rectorat le 19 février sur l'implantation des postes de CPE.

L'autre bonne nouvelle de la fin d'année est la suppression de la note de vie scolaire, enfin actée par le ministre lors du Conseil Supérieur de l'Éducation du 6 décembre et dont les textes ont été publiés le 14 janvier 2014 (<http://www.reims.snes.edu/spip/spip.php?article2629>). Même si nous regrettons qu'elle soit intervenue après les conseils de classe de 1er trimestre, nous nous félicitons de cette décision. Elle est le fruit d'une bataille de longue haleine que le SNES a menée parfois bien seul depuis sa création en 2006.

La reprise est marquée par la poursuite du chantier sur les missions des personnels et l'ouverture des premières discussions sur les missions des CPE le 13 janvier. La partie est importante pour notre catégorie : ce sont les fondements de notre métier incarnés par la circulaire de 1982 qui sont en jeu comme l'amélioration concrète de nos conditions de travail et d'emploi. Le SNES-FSU donnera tous les éléments des discussions et n'hésitera pas à faire appel à la mobilisation de la profession pour peser dans un contexte budgétaire bien trop contraint.

Pour les élus CPE SNES
Guy Bourgeois



Vos commissaires paritaires CPE SNES-FSU :

NOBLE Marie-Laure - LP Europe à Reims.
BOURGEOIS Guy - Lycée G Brière à Reims.
DOEBELIN Céline - Lycée Chanzy à Charleville-Mézières.
BEL HADJ Kerim - LP Gabriel Voisin à Troyes.
BOURDAILLET Sophie - Collège Anne Frank à Saint-Dizier.
NOBEL Rémy - LP Etion à Charleville-Mézières.
LABARRE Odile - Lycée F. Roosevelt à Reims.
PAUWELS Cécile - Collège Marie-Curie à Troyes.
VANBESIEEN Stéphane - Lycée Hugues Libergier à Reims.
SYDOR Dimitri - Lycée Val Moré à Bar-Seine.
HEWAK Sacha - Lycée La Fontaine du Vé à Sézanne.
BOUVIER Emmanuel - Lycée Charles de Gaulle à Chaumont.

SOMMAIRE :

P1 Edito : Vos élus
P 2 : Notation Administrative, Calendrier.
P 3 : Grilles de notation
P 4: Stage syndical.
P 5 -6 : Bulletin adhésion

NOTATION ADMINISTRATIVE

La notation administrative 2013-2014 des CPE a lieu entre le 20 Janvier et le 21 Février 2014. Vous pouvez consulter la circulaire rectorale notation sur notre site : http://www.reims.snes.edu/spip/IMG/pdf_61_NOTATION-1.pdf

Vous trouverez ci-dessous et en page suivante :

- * la démarche à suivre en cas de contestation de notation ;
- * les tableaux de notation 2012-2013 pour notre académie ;
- * le rappel des " normes " nationales de notation.

QUEL ECHELON PRENDRE EN COMPTE ?

- vous n'avez pas changé de catégorie: votre échelon au 30/08/13.
- vous avez changé de catégorie: votre échelon au 1/09/13 après reclassement.

QUI ATTRIBUE LA NOTE ADMINISTRATIVE ?

Votre chef d'établissement fait une proposition de note, qui doit être considérée comme étant celle du Recteur.

Il faut signer votre avis de notation. Le signer ne veut pas dire que l'on est d'accord, mais que l'on a pris connaissance de ce document. Vous pouvez indiquer, à côté de la signature, que vous allez envoyer une contestation.

Les notes et appréciations portées à leur endroit doivent être communiquées aux intéressés. La proposition de note administrative du chef d'établissement devient la note définitive après la consultation de la C.A.P.A., si vous n'avez pas de retour du Rectorat vous communiquant une modification de celle-ci.

Puis-je avoir une note supérieure au maximum prévu par les grilles nationales ?

OUI : Votre chef d'établissement doit faire un rapport particulier justifiant cette notation « exceptionnelle ».

COMMENT CONTESTER LA PROPOSITION DE NOTE DE VOTRE CHEF D'ETABLISSEMENT ?

- * Si vous n'êtes pas d'accord avec la proposition de note administrative faite par votre chef d'établissement, vous devez d'abord, faire un recours oral auprès de celui-ci en étant éventuellement accompagné(e) par un délégué syndical) et cette intervention est restée sans suite, faites un courrier argumenté.
- * Si le chef d'établissement ne modifie pas sa proposition de note ou si la nouvelle proposition de note vous paraît encore insuffisante, vous pouvez faire un recours auprès du Recteur par la voie hiérarchique. N'hésitez pas à prendre contact avec les élus du S.N.E.S. (n'oubliez pas, dans ce cas, de nous faire parvenir le double de votre recours).

Votre recours sera alors étudié à l'occasion de la C.A.P.A. notation de votre catégorie qui se tiendra le 14 mai 2014.
Il ne faut pas hésiter à faire un recours !



Dates	Opérations de gestion 2013-2014
29/11/2013	CAPA Avancement d'échelon
14/01/2014	GT bonifications handicap mouvement inter
21/01/2014	GT vœux et barèmes mouvement inter
06/05/2014	GT congés formation.
12/05/2014	GT bonifications handicap mouvement intra + GT mouvement spécifique intra.
14/05/2014	CAPA NOTATION, CAPA Accès HORS-CLASSE
14/05/2014	GT vœux et barèmes mouvement intra.
13/06/2014	CAPA MOUVEMENT INTRA.
27/06/2014	GT Affectations provisoires, Affectation TZR, Révisions affectations
18/07/2014	GT Affectations Stagiaires



Grille Nationale CPE Classe Normale

Echelons	3	4	5	6	7	8	9	10	11
MINI	18,6	18,8	17,3	17,6	18,2	18,8	19,2	19,4	19,6
MOY	17,6	17,8	18,3	18,6	19,1	19,4	19,6	19,7	19,8
MAX	18,6	18,8	19,3	19,6	20	20	20	20	20

Grille Nationale CPE Hors-Classe

Echelons	1	2	3	4	5	6	7
MINI	18,3	18,6	19,3	19,5	19,7	19,8	19,8
MOY	19,2	19,5	19,7	19,8	19,9	19,9	19,8
MAXI	20	20	20	20	20	20	20

Grille Académique Notation CPE 2012/2013

(hors-classe exceptée)

Notes	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	TOTAL
17,80			1								1
18,00			1								1
18,10				1							1
18,20			2								2
18,30				2							2
18,40			1	2							3
18,50				1							1
18,60				1	1						2
18,70			2	6							8
18,80			1	1							2
18,90					2						2
19,00				3	1					1	5
19,10				3							3
19,20					3						3
19,30				4	3	1					8
19,40					3	1					4
19,50					1	3	1				5
19,60					7	10	1	1		1	20
19,70					1		2	1			4
19,80					2	7	2			1	12
19,90					1	2	4	2			9
20,00					2	13	37	33	26	5	116
TOTAL	0	0	8	24	27	37	47	37	26	8	214
MOY.			18,35	18,79	19,44	19,77	19,95	19,97	20	19,80	

Tous les CPE hors classe ont une note de 20

STAGE CPE :

Réécriture de la Circulaire de 1982, Où en sommes nous ?

**Jeudi 27 Mars 2014 de 9 H 30 à 16 H 30.
au Siège du SNES, 37 Rue Ponsardin à REIMS.**

L'autorisation d'absence est de droit si elle est demandée un mois avant la date de tenue du stage, soit **avant le 27 février 2014** (soit le 21 février en raison des vacances). Elle est à faire auprès du chef d'établissement en utilisant le modèle suivant :

Nom, prénom.

Établissement. à M. Le Recteur Sous couvert de

M. le Principal / Proviseur

Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11/01/1984 et n°82.997 du 23/11/1982 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un congé le toute la journée pour participer à un stage de formation syndicale organisé par le SNES sous l'égide de l'IHRSES. Ce stage aura lieu à Troyes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur , l'expression de mes sentiments respectueux.

Date et signature

Le SNES participe aux frais de déplacements des syndiqués. Le repas pourra être pris en commun au lycée, il est essentiel de vous inscrire pour le repas.

STAGE CPE REIMS- Jeudi 27 Mars 2014

Inscription au stage à retourner au SNES 35-37, rue Ponsardin 51100 Reims, à faxer 03.26.88.17.70 ou par mail : cpe@reims.snes.edu

Nom : Prénom :

Etablissement :

Adresse personnelle :

Tél : Mail :

Prendra le repas de midi : oui non

Si vous avez une question ou une remarque préalable, indiquez-le.

